



Déjeuner du Cercle Europe et économie sociale

avec

Monsieur Claudio Collova

Direction Générale du marché intérieur de la Commission européenne

31 Octobre 2012

Les membres du CEES se sont réunis autour de Claudio Collova pour un déjeuner consacré au thème de la mesure de l'impact social des entreprises, suite à la Communication présentée par la Commission européenne le 25 octobre 2010 sur l'entrepreneuriat social. Il a souligné à de nombreuses reprises le double objectif de la Commission dans ses travaux: à la fois disposer d'une cartographie et d'instruments de mesure des impacts sociaux et aussi être à l'écoute des acteurs de terrain. La Commission avec l'impulsion du Commissaire Barnier est ancrée dans une approche de marché à l'égard des entreprises sociales mais est convaincue que l'on peut entreprendre différemment en apportant une croissance bénéfique à l'Europe.

Le contexte et les objectifs de la Commission européenne

Dans le domaine de l'entrepreneuriat social, la Commission s'est engagée à développer des outils pour accroître la visibilité des entreprises sociales et la confiance dont elles bénéficient. Mais pour cela, elle doit créer des nouveaux outils pour montrer aux consommateurs, aux banques, aux investisseurs et aux autorités publiques l'impact positif qu'ont les entreprises sociales. C'est d'autant plus important dans la situation actuelle de crise économique qui se traduit par exemple par un fort taux de chômage (1 personne active sur 10 est au chômage en Europe et les chiffres varient beaucoup d'un Etat à l'autre). Cette situation motive la Commission à agir pour mettre les marchés financiers au service de la société et mettre les entreprises sociales au cœur du marché intérieur pour assurer une nouvelle croissance.

Dans ce contexte la Commission a lancé un appel d'offre afin de sélectionner un contractant chargé d'élaborer à travers une étude, une méthode pour mesurer les gains socio-économiques que produisent les entreprises sociales afin de pouvoir ensuite les cartographier sur la base de critères.

La mise au point d'outils rigoureux et systématiques permettant de mesurer l'impact des entreprises sociales sur la communauté, sans pour autant les noyer dans la bureaucratie, est jugé par la Commission essentiel pour démontrer que l'argent investi dans celles-ci est source d'économies et de revenus.

De plus, mesurer les impacts sociaux des entreprises sociales est nécessaire aux fins de la mise en œuvre de la proposition relative aux Fonds d'entrepreneuriat social européens (EUSEF) ou de l'instrument financier de soutien à l'entrepreneuriat social (90 millions) prévu au titre du programme pour le changement social et l'innovation sociale, en cours de négociation au Parlement européen et au Conseil et qui couvrira la période 2014-2020. EUSEF est pour le moment toujours bloqué entre le Parlement et le Conseil sur la question des paradis fiscaux.

En effet, il est important de définir quelles sont les entreprises sociales non pas seulement à des fins de cartographie mais aussi pour identifier les entreprises éligibles.

Pour cela la Commission a défini 3 critères additionnels :

- l'objectif social principal
- le réinvestissement des bénéficiaires au service de l'objet de l'entreprise
- le modèle de gouvernance

Le critère de l'ancrage territorial et de la proximité locale n'a pas été repris par la Commission mais c'est un élément qu'elle prend en compte dans la réponse apportée à des besoins sociétaux.

Les démarches en cours sur la mesure de l'impact social

La Commission européenne a créé en 2012 le GECES (Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social) qui regroupe des experts afin de conseiller la Commission sur les développements liés à la Communication sur l'entrepreneuriat social. La Commission a reçu plus de 250 candidatures et a dû opérer un choix avec 3 critères, celui de l'expertise individuel de la candidature, la représentation équilibrée des Etats membres et l'égalité homme/femme, afin de sélectionner 40 experts.

Un sous-groupe de travail vient d'être mis en place afin de traiter la dimension de la mesure de l'impact social. Trois Français en sont membre.

La Commission européenne a envoyé à ce sous-groupe un questionnaire afin de recueillir leur avis et où elle questionne son approche. M. Collova a à de nombreuses reprises invité les membres du CEES à se rapprocher des experts français afin de faire remonter leurs propositions. Les membres du GECES doivent renvoyer ce questionnaire complété à la Commission d'ici au 16 novembre. Une réunion du sous-groupe sera organisée le 26 novembre afin d'échanger sur le questionnaire et les réponses.

La Commission est également très à l'écoute des actions menées dans les différents Etats et intégrera des études nationales. Elle suit particulièrement les développements en France autour des travaux lancés par Monsieur le Ministre Benoît Hamon visant à définir par exemple le périmètre de l'économie sociale et solidaire (art 1 et 9 de la future loi notamment). La Commission est très ouverte au dialogue sur la thématique.

Les démarches en cours sur la cartographie des entreprises sociales

Le travail sur la cartographie est le 2^{ème} volet sur lequel travaillent actuellement les services de la DG MARKT et de la DG EMPL. La DG ENT a également été associée dans la définition des termes de référence du contractant. Une étude va être très prochainement lancée afin d'étudier la situation existante dans les 27 Etats membres, la Suisse et la Croatie.

Le constat est que s'il existe de nombreuses études sur l'économie sociale, la dimension des entreprises sociales reste elle moins connue, de même que le marché de l'investissement social.

5 éléments seront appréhendés dans cette étude :

- Quelle définition précise donner aux entreprises sociales ?
- Quelles sont les caractéristiques économiques et les barrières rencontrées par les entreprises sociales ?
- Quels sont les aspects juridiques et les spécificités dont les questions de fiscalité, les barrières à la création et à la croissance des entreprises sociales ? La question transfrontalière sera également particulièrement étudiée
- Quels sont dans les écosystèmes existants ceux qui sont le plus performants au niveau des Etats mais aussi des politiques régionales ? Quelles sont les bonnes pratiques ?
- Quel est l'état du marché de l'investissement social du point de vue de l'offre et de la demande ? les entreprises sociales sont-elles prêtes à recevoir de l'argent ? Existe-t-il des modèles ?

Les résultats sont attendus pour fin 2013, ensuite la Commission pourrait proposer des initiatives. Cette étude permettra d'avoir une vision européenne de la situation, tout en définissant des groupes de pays en fonction de leur modèle. Un contractant qui a un contrat cadre avec la Commission est chargé de l'étude et il sera accompagné d'un expert qui aura un rôle de contrôle de qualité sur l'étude et de coordination avec le GECES.

C'est un travail complexe et la Commission est ouverte à toutes les expertises. Cette étude ne vise pas à apporter une solution unique pour toute l'Europe ni pour chaque Etat membre pris individuellement. Elle va chercher dans chacun des 6 pays qui feront l'objet d'une étude plus poussée, les 3 systèmes d'accompagnement aux entreprises sociales qui ont le plus d'efficacité.

L'économie sociale et les entreprises sociales

La différence entre ces deux notions a animé de nombreux échanges lors du déjeuner. Ce qui est certain c'est que les structures de l'économie sociale même si par nature sont plutôt légitime pour être reconnues comme des entreprises sociales, elles doivent démontrer leur utilité sociale. Il n'y a pas de recoupement entre le statut de structures de l'économie sociale et le concept d'entreprise sociale au

sens européen. Des sociétés à but lucratif peuvent aussi répondre à un besoin sociétal, la Commission met vraiment l'accent sur le critère de l'objectif social principal. Les échanges ont donc souligné la pertinence du 3^{ème} critère qui est la gouvernance. L'Union européenne s'intéresse moins au statut qu'à la nature de l'activité.

Pour M. Collova, il y a plusieurs notions qui se croisent, se recoupent sans pour autant être similaire : la RSE, la philanthropie, l'économie sociale et les entreprises sociales. Pour le moment la Commission a décidé de s'intéresser au dernier volet.

Le constat a également été que si les structures de l'économie sociale ont un rôle sociétal souvent de par leur création, elles communiquent beaucoup moins que d'autres entreprises qui utilisent à tort des labels à des fins de communication. La Commission est vraiment dans l'optique de donner de la crédibilité aux vraies entreprises sociales afin notamment de canaliser les investissements et de bien cibler les investissements publics.

L'idée n'est pas encore d'aller vers un label européen, la Commission préfère dans un premier temps mener ce travail de cartographie et d'identification des instruments de mesure de l'impact social avant de s'engager. Ce qui sera de toute façon la tâche de la prochaine Commission européenne, l'actuelle terminant son mandat en 2014.